

CONGRÈS DU MOUVEMENT DES FORCES DÉMOCRATIQUES DE LA CASAMANCE



RÉSOLUTION FINALE

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) réuni en congrès du 21 au 25 juin 1999 à Banjul en République de Gambie, grâce à la bienveillance du Gouvernement gambien, a examiné la situation politique et militaire qui le concerne.

A cet effet, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance :

Considérant la volonté inébranlable de son Secrétaire Général l'Abbé Augustin DIAMACOUNE SENGHOR d'instaurer l'unité et la cohésion du mouvement ;

Considérant la volonté et l'engagement solennel de Monsieur Sidy BADJI, ancien Chef d'Etat-Major-Général des Forces Combattantes du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance « ATIKA », de souscrire entièrement à la ligne choisie par le Secrétaire Général ;

Considérant que cette nouvelle donne politique a permis, dans l'intérêt supérieur de notre nation, la création du Comité de Pilotage Provisoire (CPP) puis l'organisation des assises de Banjul en Gambie du 21 au 25 juin 1999 ;

Considérant que les conclusions des travaux du Comité de Pilotage Provisoire sont largement à la mesure de la mission qui lui a été assignée par le Secrétaire Général du MFDC l'Abbé Augustin DIAMACOUNE SENGHOR ;

Considérant la forte mobilisation des différents comités de base et des différentes délégations ainsi que la richesse de leurs contributions respectives s'inscrivant parfaitement dans la logique de la directive du Secrétaire Général ;

Considérant les difficultés de coordination des différents commandements militaires ;

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance prend acte de la nécessité de restructuration et de réforme de ses instances.

Dans cette perspective, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance a examiné puis adopté ses projets de statuts, de règlement intérieur, de charte nationale de la résistance casamançaise et de plate-forme revendicative.

Considérant par ailleurs que le présent congrès fait office de bureau national et conformément aux dispositions concernées des statuts et du règlement intérieur ;

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance proclame le maintien de l'Abbé Augustin DIAMACOUNE SENGHOR, à compter de ce jour, dans ses Fonctions de Secrétaire Général.

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance invite son Secrétaire Général à nommer un Responsable de la Délégation Nationale et un Responsable de la Délégation Extérieure qui devront former leurs exécutifs respectifs de commun accord conformément aux dispositions concernées des statuts et du règlement intérieur.

Le Congrès recommande au Secrétaire Général du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance d'entreprendre toute démarche tendant à créer et à trouver les conditions nécessaires à une Paix durable en Casamance.

Le Congrès dénonce les manœuvres de déstabilisation entreprise par l'armée d'occupation sénégalaise en vue de saboter nos Journées de Réflexion.

Le Congrès condamne avec la plus grande énergie les enlèvements, les tortures, les arrestations arbitraires, les viols, les traitements dégradants, les humiliations et les assassinats perpétrés par l'armée sénégalaise et ses sbires en Casamance.

Le Congrès témoigne sa solidarité et son soutien à ATIKA pendant ces moments difficiles.

Le Congrès exige des Autorités sénégalaises le retrait immédiat de toutes les forces militaires et paramilitaires en Casamance.

Le maintien des seuls Camps militaires dont la création est antérieure au 25 décembre 1979 et la fermeture immédiate des camps et cantonnements créés après cette date.

Le non renforcement des effectifs de l'Armée sénégalaise en Casamance ainsi que le silence des armes de part et d'autre en Casamance.

Le Congrès réaffirme sa détermination à aller à la table des Négociations.

Le Congrès se félicite de la participation active du Groupe des Observateurs et lui renouvelle sa demande de ne ménager aucun effort pour ramener la Paix en Casamance.

Le Congrès renouvelle sa confiance totale au Peuple frère et aux Hautes Autorités de Guinée-Bissau en tant que partie garante des différents accords de Cessez-le-Feu signés entre le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance et le Gouvernement du Sénégal.

Le Congrès exprime sa reconnaissance au Peuple frère et aux Hautes Autorités de la République de Gambie et principalement à Son Excellence, le Président Yaya JAMMEH qui, par delà son action constante et désintéressée, au service de la Paix en Casamance, a bien voulu accepter, avec beaucoup d'amabilité ; de disponibilité et de dévouement, d'abriter dans son Pays, nos présents assises.

Le Congrès demande solennellement à Son Excellence le Président Yaya JAMMEH d'œuvrer au recouvrement de la liberté pleine et entière du Secrétaire Général et de tous les responsables et militants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance comme préalable, entre autres, aux négociations avec le Gouvernement du Sénégal. Sa liberté de voyage quand il veut, à l'intérieur et à l'extérieur du Pays. Respecter rigoureusement la libre circulation des Personnes et des biens.

Banjul, le 25 juin 1999

LE CONGRÈS